

La "Guerre chimique"

Autor(en): **Demolis, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **37 (1929)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-556616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

möchte. Wohl würden in einem künftigen Krieg die Verluste im Hinterland durch direkte Treffer höher sein als dies z. B. im Weltkrieg der Fall war; sie werden aber niemals ein solches Ausmaß annehmen, wie dies von phantastischen Schriftstellern und Propagandarednern angenommen wird.

Susbesondere ist für die Schweiz das Problem leichter zu lösen als für das Ausland mit seinen Millionenstädten und riesigen Industrie- und Verkehrszentren. Denn auch die größeren Städte der Schweiz weisen niemals eine solche Bevölkerungsdichte auf wie ausländische Großstädte.

Daß noch eine Reihe schwieriger Fragen der Lösung harret, darf nicht verwundern. In allen Staaten sind Kommissionen an der Arbeit, um Mittel und Wege zu finden, welche geeignet sind, die Bevölkerung des Hinterlandes den Einwirkungen des Krieges zu entziehen. Die internationalen Konferenzen dienen der gegenseitigen Aussprache; auch die Konferenz von Rom hat in vielfacher Hinsicht eine Abklärung gebracht. Es sind ernsthafte und von großem Verantwortungsgefühl durchdrungene Männer davon überzeugt, daß es eine wirksame Abwehr gegen Luftangriffe gibt!

Dr. H. Sch.

La « Guerre chimique ».

Sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge, du 22 au 28 avril dernier, la Croix-Rouge italienne accueillit à Rome au Palais Doria les experts pour l'étude des moyens de protection des populations civiles contre les atteintes de la guerre chimique; 15 nations, avec 46 délégués, y étaient représentées.

D'autre part, en Belgique, émouvante coïncidence, le 28 avril le monument de l'Yser aux premières victimes des gaz, élevé à quelques kilomètres d'Ypres, près du pont de Steenstraat, a été inauguré solennellement par le roi des Belges, qui tint à venir lui-même glorifier le souvenir des troupes belges et françaises qui participèrent à la première bataille livrée sur le front occidental à l'aide de gaz asphyxiants, du 22 avril au 4 mai 1915. Le sculpteur Maxime Réal del Sarte a cherché à évoquer toute l'horreur tragique de cette phase douloureuse à beaucoup d'égards de la guerre mondiale et, sur la pierre tombale, devant le monument, on lit l'inscription suivante:

*Le 22 avril 1915 les troupes de la 87^e D. I. E.
et de la 45^e D. I.
furent empoisonnées par la première nappe de gaz*

A Rome, les experts étudièrent plus particulièrement les moyens pratiques de protection et les nombreux et très difficiles problèmes découlant de ces études dont le but, poursuivi sans faiblesse, demeure hautement humanitaire.

Des rapports introductifs servirent de base aux discussions; quelques-uns concernent la protection individuelle, d'autres la protection collective, l'organisation des secours aux gazés; d'autres, enfin, traitent de l'organisation de la propagande à faire parmi les populations afin de montrer à chacun toute l'horreur des moyens modernes de destruction et l'intérêt évident, qui s'impose, de prendre, dès le temps de paix, des mesures pour protéger les populations dans le cas, toujours prévisible, des violations des traités prohibant la guerre chimique par la voie juridique internationale.

Ainsi, nous constatons avec une légitime satisfaction que le mouvement de protection contre le danger des gaz meurtriers passe dans le domaine des réalités malgré la complexité du problème de défense.

Parmi les rapports qui ont été présentés

à Rome, nous signalons notamment ceux de MM. le prof. Hanslian, de Berlin : « Les appareils filtrants et isolants » ; A. Wagner, chef du service du feu de la ville de Vienne : « La fabrication, le dépôt et l'entretien des masques contre les gaz et des vêtements de protection » ; prof. Erculisse, de l'Université de Bruxelles : « La récupération des aliments touchés par les gaz toxiques » ; ingénieur Leitner, Autriche : « Moyens de désinfection de l'eau contaminée » ; prof. Zaklinski, Pologne : « Formation des cadres d'instructeurs chargés de l'éducation de la population » ; colonel Thoman, Suisse : « Sur la formation et les équipes de désinfection et la formation du matériel sanitaire qui leur est nécessaire » ; médecin-général inspecteur Sieur, France : « Instructions à donner aux populations par tracts, etc. » ; colonel Poudroux, commandant de régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris : « L'abri collectif contre l'aéro-chimie » ; colonel Fierz, chef du service technique de l'armée suisse : « L'utilisation des bâtiments privés contre les gaz », etc.

Le problème des abris revêt une importance considérable. Il emprunte son intérêt au fait que la protection ne doit pas être limitée aux gaz asphyxiants seulement, mais doit être opérante envers l'attaque combinée qui constitue un rendement agrandi de l'arme aérienne ; l'effet brisant des bombes d'avion, souvent munies de fusées à retardement, s'accroissant notablement par l'emploi des matières incendiaires et des gaz toxiques. Et si nous songeons qu'une bombe de 900 kilos ayant une charge explosive de 450 kilos produit dans la terre un entonnoir de 13 m. 5 de diamètre, de 4 m. 80 dans le béton avec 1 m. 20 de profondeur, on conçoit dès lors que dans ce cas l'épaisseur nécessaire à la couverture d'un abri en béton doit être d'au moins 2 mètres.

Si l'on considère d'autre part les énormes difficultés techniques et financières qu'on devra surmonter pour réaliser pratiquement les mesures de protection nécessaires pour une ville de quelque importance contre l'attaque aérienne combinée avec les gaz nocifs, il s'établit clairement dans l'esprit de chacun que la recherche simultanée des moyens de protection contre l'aéro-chimie et de ceux de préparer l'avènement d'un esprit international nouveau pour le maintien de la paix s'impose inéluctablement.

Dans le droit international la guerre chimique a un sens admis ; elle est déclarée contraire au droit des gens, tandis que la guerre aérienne n'est pas contraire à ce droit. Peut-être y aurait-il lieu d'acheminer la législation internationale à condamner simultanément la guerre chimique et la guerre aérienne et, sur ce point encore, substituer aux solutions de force des solutions juridiques suivies de sanctions, ce qui serait un effort vers le mieux.

Les experts de Rome ont su trouver les mesures de prévention et de secours pour sauver bien des vies humaines contre les conséquences d'une attaque par les produits toxiques, mais contre l'attaque aérienne combinée, il est à craindre que leurs généreux efforts ne se trouvent entravés. Et cependant comme le papier des traités n'a de valeur que par la qualité de ses signatures et que ceux-ci peuvent être l'objet de violation prévisible, le devoir de la Croix-Rouge demeure celui qui fut tracé très heureusement par la résolution de la XII^e conférence internationale de la Croix-Rouge (1925) qui envisage, d'une part, une action en faveur de la prohibition par la voie juridique internationale de la guerre chimique, et d'autre part, dès le temps de paix, des moyens de protéger les populations pour

le cas où cette interdiction deviendrait inopérante.

En ajoutant à « guerre chimique » aéro-chimie, le sens de la prohibition devient alors complet et plus complet encore si nous nous efforçons également de créer un esprit international nouveau

en manifestant chaque jour une volonté de paix. Claude Bernard disait: « Pour faire la science, il faut croire à la science. » Nous disons: « Pour faire la paix, il faut croire à la paix. »

Prof. L. Demolis.

(Extrait du *Journal de Genève*.)

An die Sektionen des Schweizerischen Samariterbundes.

Ordentliche

Abgeordnetenversammlung des Schweizer. Samariterbundes

am 8. und 9. Juni 1929 in Davos.

Werte Samariterfreunde!

Es gereicht uns zur großen Freude und Ehre, die Abgeordneten des Schweiz. Samariterbundes in unserem sonnigen Hochtal begrüßen zu dürfen, und wir möchten heute schon die Bitte an unsere lieben Samariterfreunde aller Gauen der ganzen Schweiz richten, recht zahlreich herbeizukommen in das schöne Bündnerland, um unsern Weltkurort kennenzulernen. Wir werden uns alle Mühe geben, ihnen den hiesigen Aufenthalt so angenehm wie möglich zu gestalten, damit sie nur gute Eindrücke nach Hause tragen und neu gestärkt im Samaritergeist von unserer Tagung heimkehren können.

Wenn unsere Sektion auch klein ist, so ist sie doch vom Samaritergedanken fest durchdrungen, und wir freuen uns, mit so vielen Trägern dieses Gedankens engere Fühlung nehmen zu können.

Seien Sie daher herzlich willkommen!

Mit freundlichem Samaritergruß!

Olten und Davos, den 5. April 1929.

Für den Zentralvorstand,

Für die Sektion Davos,

Der Präsident:

Der Sekretär:

Der Präsident:

Die Aktuarin:

A. Seiler.

A. Rauber.

G. Herter.

Frl. E. Habisreutinger.

Der Preis der Festkarte (Nachtessen, Logis, Frühstück, Mittagessen) ist auf Fr. 15 festgesetzt, derjenige der Sonntagskarte (Mittagessen) auf Fr. 5. 50.

Programm:

Samstag, den 8. Juni: Ab 13 Uhr: Abgabe der Fest- und Quartierkarten im Bahnhof Davos-Platz.

15 Uhr 30: Abholen der Gäste in ihren Quartierhotels und Führung durch Samariter zur Besichtigung der Sanatorien, Volksheilstätten, Forschungsinstitut usw.

19 Uhr: Nachtessen im Quartierhotel.

20 Uhr 30: Abendunterhaltung im „Flüela“, Post und Sporthotel, Davos-Dorf. Schluß: 2 Uhr früh.

Sonntag, den 9. Juni: Punkt 8 Uhr 30: Beginn der Abgeordnetenversammlung im großen Saale des „Flüela“, Post und Sporthotel, Davos-Dorf.